

## AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

---

### **Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis n° 17/02**

**Demande d'un crédit de Fr. 135'900. - pour l'achat d'une faucardeuse destinée au port des Abériaux.**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission, composée de Mme Isabelle Kleinbauer et de MM François Bryand, Charles Gutowski, Georges Suter et Philippe Bader (président), s'est réunie une fois le lundi 10 juin 2002.

Aucun conseiller n'a posé de question à la commission avant cette date.

La commission unanime se rallie aux arguments du préavis de la Municipalité.

- 1/ L'achat d'une faucardeuse par la commune créera une grande souplesse d'utilisation grâce à la disponibilité de notre propre machine. Ce point est primordial dans la mesure où le problème de la prolifération des algues ne peut pas être planifié et lorsqu'il intervient il concerne l'ensemble des ports avoisinants.
- 2/ L'acquisition d'une faucardeuse, économisera des frais annuel de location et de main-d'œuvre temporaire.
- 3/ Si les disponibilités et l'état du port le permettent, la machine sera mise à disposition d'utilisateur intéressés, dans un proche périmètre et également de la plage de Promenthoux. Cette mise à disposition couvrira une partie des frais d'exploitations.

## Conclusion :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Vu le préavis municipal n°17/02 concernant la demande de crédit de Fr. 135'900.— pour l'achat d'une faucardeuse destinée au port des Abériaux

Lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

#### DECIDE

- 1/ d'accepter le préavis municipal n°17/02 concernant la demande de crédit de Fr. 135'000.-- pour l'achat d'une faucardeuse destinée au port des Abériaux
- 2/ d'accorder un crédit de Fr. 135'900.--, pour cette acquisition,
- 3/ d'autoriser et de porter au budget de fonctionnement le financement de cette opération conformément aux dispositions de l'art.17, lettre h, du règlement du conseil communal,
- 4/ de porter au compte d'exploitation n° 470 du port des Abériaux tous les frais et recettes liés à l'exploitation de cette installation.

Prangins le 10 juin 2002

Mme Isabelle Kleinbauer

M. François Bryand

M. Charles Gutowski

M. Georges Sutter

M. Philippe Bader

Handwritten signatures in blue ink corresponding to the names listed on the left. The signatures are: Isabelle Kleinbauer, François Bryand, Charles Gutowski, Georges Sutter, and Philippe Bader.